

Mairie de CHATEAU-THEBAUD

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

CONSEIL MUNICIPAL REUNION DU 12 OCTOBRE 2023

Le douze octobre deux mille vingt-trois à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, conformément aux articles L 2121.10 et L 2121.11 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Alain BLAISE, Maire,

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 22

Date d'envoi et de publication de la convocation du Conseil Municipal : 6 octobre 2023

Date de publication : 20 octobre 2023

Étaient présents :

| | | |
|-----------------------------|--------------------------|-----------------------|
| M. BLAISE Alain | M. PRUD'HOMME Christophe | Mme DEGOSSE Lysiane |
| Mme LECORNET Valérie | Mme LEHUCHER Laurence | Mme DELPORTE Karine |
| M. BOUSSONNIERE Jean-Michel | Mme BRILLOUET Corinne | Mme LEMAITRE Séverine |
| M. TOUZEAU Nicolas | M. MATHE Christophe | Mme MAISON Sophie |
| M. COCHIN Thierry | M. ROBIN Denis | Mme MOREAU Francine |
| M. GOURAUD Patrick | Mme ELINEAU Nathalie | M. MORISSEAU Thomas |

Absents :

Mme AUGER Edwige qui a remis un pouvoir à M. TOUZEAU Nicolas

M. LANDREAU Guillaume qui a remis un pouvoir à M. BOUSSONNIERE Jean-Michel

Mme HERMON Viviane qui a remis un pouvoir à Mme LECORNET Valérie

Mme DELPORTE Karine

Mme DEGOSSE Lysiane arrivée à compter du point n°3

Secrétaire : M. MATHE Christophe

| | |
|---|-------------------------------------------------------------------------------------|
| 1 | Etude de rénovation urbaine -approbation du rapport d'étude et du plan guide |
|---|-------------------------------------------------------------------------------------|

M. le Maire remercie M. OVAL, chargé d'étude de la société ADEPE de venir présenter le rapport d'étude à l'assemblée.

En préambule il rappelle que ce travail a été amorcé en janvier 2022 afin de réfléchir à l'avenir de ce site au regard des besoins à venir de la collectivité, sachant que cette réflexion s'intègre dans le cadre plus globale de la révision du PLU.

M. OVAL rappelle que des ateliers, des réunions thématique et des visites « en marchant » ont été réalisés avec la participation de la population.

Les grands axes du projet en termes de besoins exprimés :

-logements « seniors » desservis par une cour facilitant la tranquillité mais aussi les échanges dans un ensemble de 12 logements, rue de la Haie.

-extension du parking de la salle des sports (avec une réserve foncière à côté)

-1 terrain de tennis neuf (à côté des anciens terrains destinés à la démolition)

-un espace boisé avec jeu de boules et aménagement d'un espace détente équipé de mobilier et jeux d'aspect naturel

-zone pavillonnaire route de Vertou (6 logements environ avec son entrée par un plateau routier)

-3 logements de type collectif pour environ 32 logements, comprenant sur tout ou partie des RDC des commerces et services dont une maison de santé pluridisciplinaire. A ce titre M. le Maire rappelle que les professionnels de santé ont participé à une réunion le 22 juin dernier.

Les notions clés du projet pris en compte :

-densité de la programmation en cohérence avec le SCOT en cours d'élaboration

-prise en compte de l'artificialisation des sols et du réchauffement climatique par une extension du parking sans enrobés et une renaturation des surfaces et la constitution d'ilot de fraîcheur (typologie d'arbres en fonction des usages et des contraintes locales).

Echanges :

- le déplacement de l'arrêt de car peut être envisagé mais de quelques mètres
- les espèces d'arbres sont proposées en fonction de leur résistance au réchauffement climatique mais aussi par le faible entretien et impacts racinaires
- la hauteur des collectifs sera regardée au niveau du PLU (R+1 + attique ou R+2 + attique)
- voirie : la rue de la Haie fera l'objet d'une rénovation en intégrant les besoins du nouveau quartier (à ce propos le site d'apport volontaire sera regardé)
- stationnements en nombre suffisant : le nombre de places est considérablement accentué avec une réserve en cas de besoin sachant que les logements auront aussi des obligations. Cependant l'idée est d'optimiser les stationnements entre les différents besoins et moments d'utilisation.

A noter que le coût de l'ensemble est estimé à 1 247 000€ HT (hors logement) sachant que les ventes contribueront fortement à ce financement.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité (20 votants) le Conseil Municipal :

- **APPROUVE** le rapport d'étude de rénovation urbaine et de programmation du site sportif,
- **APPROUVE** le plan guide proposé et détaillé plus avant.

Pour extrait conforme au registre,
A Château-Thébaud, le mardi 31 octobre 2023,



Le Maire,

[Signature]
Alain Blaise

AR-Préfecture de Nantes

Acte certifié exécutoire

044-214400376-20231031-1-DE

Réception par le Préfet : 31-10-2023

Publication le : 31-10-2023

Mairie de CHATEAU-THEBAUD

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

CONSEIL MUNICIPAL REUNION DU 12 OCTOBRE 2023

Le douze octobre deux mille vingt-trois à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, conformément aux articles L 2121.10 et L 2121.11 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Alain BLAISE, Maire,

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 22

Date d'envoi et de publication de la convocation du Conseil Municipal : 6 octobre 2023

Date de publication : 20 octobre 2023

Étaient présents :

| | | |
|-----------------------------|--------------------------|-----------------------|
| M. BLAISE Alain | M. PRUD'HOMME Christophe | Mme DEGOSSE Lysiane |
| Mme LECORNET Valérie | Mme LEHUCHER Laurence | Mme DELPORTE Karine |
| M. BOUSSONNIERE Jean-Michel | Mme BRILLOUET Corinne | Mme LEMAITRE Séverine |
| M. TOUZEAU Nicolas | M. MATHE Christophe | Mme MAISON Sophie |
| M. COCHIN Thierry | M. ROBIN Denis | Mme MOREAU Francine |
| M. GOURAUD Patrick | Mme ELINEAU Nathalie | M. MORISSEAU Thomas |

Absents :

Mme AUGER Edwige qui a remis un pouvoir à M. TOUZEAU Nicolas

M. LANDREAU Guillaume qui a remis un pouvoir M. BOUSSONNIERE Jean-Michel

Mme HERMON Viviane qui a remis un pouvoir à Mme LECORNET Valérie

Mme DELPORTE Karine

Mme DEGOSSE Lysiane arrivée à compter du point n°3

Secrétaire : M. MATHE Christophe

2 Charte des bénévoles de la bibliothèque municipale

Mme LECORNET rappelle le travail indispensable des bénévoles de la bibliothèque permettant des horaires d'ouvertures plus larges et la mise en place d'animations variées.

Le bénévole d'une bibliothèque municipale est juridiquement regardé comme un « collaborateur occasionnel d'une mission de service public. Dans ce contexte il a semblé opportun de fixer un statut à nos bénévoles afin d'établir les droits et obligations de chacun.

A titre complémentaire il est rappelé que 2 bénévoles sont invités aux réunions du conseil d'administration de la bibliothèque. Cet organe, se réunissant au moins une fois par an est composé par ailleurs du Maire, de l'adjoint au maire délégué à la culture du DGS et de la bibliothécaire.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité (20 votants) le Conseil Municipal :

- **APPROUVE** la charte du bénévole de la bibliothèque municipale annexée à la présente.
- **AUTORISE** M. le Maire à signer la présente charte, celle-ci devant également être signée par les bénévoles.

Pour extrait conforme au registre,
A Château-Thébaud, le jeudi 19 octobre 2023,



Le Maire,

Alain Blaise

AR-Préfecture de Nantes

Acte certifié exécutoire

044-214400376-20231019-5-DE

Réception par le Préfet : 19-10-2023

Publication le : 19-10-2023

Mairie de CHATEAU-THEBAUD

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

CONSEIL MUNICIPAL
REUNION DU 12 OCTOBRE 2023

Le douze octobre deux mille vingt-trois à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, conformément aux articles L 2121.10 et L 2121.11 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Alain BLAISE, Maire,

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 22

Date d'envoi et de publication de la convocation du Conseil Municipal : 6 octobre 2023

Date de publication : 20 octobre 2023

Étaient présents :

| | | |
|-----------------------------|--------------------------|-----------------------|
| M. BLAISE Alain | M. PRUD'HOMME Christophe | Mme DEGOSSE Lysiane |
| Mme LECORNET Valérie | Mme LEHUCHER Laurence | Mme DELPORTE Karine |
| M. BOUSSONNIERE Jean-Michel | Mme BRILLOUET Corinne | Mme LEMAITRE Séverine |
| M. TOUZEAU Nicolas | M. MATHE Christophe | Mme MAISON Sophie |
| M. COCHIN Thierry | M. ROBIN Denis | Mme MOREAU Francine |
| M. GOURAUD Patrick | Mme ELINEAU Nathalie | M. MORISSEAU Thomas |

Absents :

Mme AUGER Edwige qui a remis un pouvoir à M. TOUZEAU Nicolas

M. LANDREAU Guillaume qui a remis un pouvoir M. BOUSSONNIERE Jean-Michel

Mme HERMON Viviane qui a remis un pouvoir à Mme LECORNET Valérie

Mme DELPORTE Karine

Mme DEGOSSE Lysiane arrivée à compter du point n°3

Secrétaire : M. MATHE Christophe

3 Rapport d'activité de Clisson Sèvre Maine Agglomération

L'article L5211-39 du Code général des collectivités territoriales prévoit que le Président de l'établissement public de coopération intercommunale adresse chaque année, avant le 30 septembre, aux maires de chaque commune membre un rapport retraçant l'activité de l'établissement accompagné du compte administratif arrêté par l'organe délibérant de l'établissement.

Ce rapport fait l'objet d'une communication par le maire au conseil municipal en séance publique au cours de laquelle les représentants de la commune à l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale sont entendus. Le président de l'établissement public de coopération intercommunale peut être entendu, à sa demande, par le conseil municipal de chaque commune membre ou à la demande de ce dernier.

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L5211-39,

CONSIDERANT le rapport d'activité 2022 de Clisson Sèvre et Maine Agglo, ci-annexé,

CONSIDERANT les comptes administratifs 2022 de Clisson Sèvre et Maine Agglo, ci-annexés,

ENTENDU la présentation de M. le Maire, ainsi que les interventions des représentants de la commune à l'organe délibérant de Clisson Sèvre et Maine Agglo,

Il est proposé au Conseil Municipal de :

PRENDRE CONNAISSANCE du rapport retraçant l'activité 2022 de Clisson Sèvre et Maine Agglo ainsi que de ses comptes administratifs.

Le Conseil Municipal :

►PREND ACTE du rapport retraçant l'activité 2022 de Clisson Sèvre et Maine Agglo ainsi que de ses comptes administratifs. Pour extrait conforme au registre,

A Château-Thébaud, le jeudi 19 octobre 2023,



Le Maire,

Alain Blaise

AR-Préfecture de Nantes

Acte certifié exécutoire

044-214400376-20231019-3-DE

Réception par le Préfet : 19-10-2023

Publication le : 19-10-2023

Mairie de CHATEAU-THEBAUD

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL CONSEIL MUNICIPAL REUNION DU 12 OCTOBRE 2023

Le douze octobre deux mille vingt-trois à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, conformément aux articles L 2121.10 et L 2121.11 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Alain BLAISE, Maire,

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 22

Date d'envoi et de publication de la convocation du Conseil Municipal : 6 octobre 2023

Date de publication : 20 octobre 2023

Étaient présents :

| | | |
|-----------------------------|--------------------------|-----------------------|
| M. BLAISE Alain | M. PRUD'HOMME Christophe | Mme DEGOSSE Lysiane |
| Mme LECORNET Valérie | Mme LEHUCHER Laurence | Mme DELPORTE Karine |
| M. BOUSSONNIERE Jean-Michel | Mme BRILLOUET Corinne | Mme LEMAITRE Séverine |
| M. TOUZEAU Nicolas | M. MATHE Christophe | Mme MAISON Sophie |
| M. COCHIN Thierry | M. ROBIN Denis | Mme MOREAU Francine |
| M. GOURAUD Patrick | Mme ELINEAU Nathalie | M. MORISSEAU Thomas |

Absents :

Mme AUGER Edwige qui a remis un pouvoir à M. TOUZEAU Nicolas

M. LANDREAU Guillaume qui a remis un pouvoir M. BOUSSONNIERE Jean-Michel

Mme HERMON Viviane qui a remis un pouvoir à Mme LECORNET Valérie

Mme DELPORTE Karine

Mme DEGOSSE Lysiane arrivée à compter du point n°3

Secrétaire : M. MATHE Christophe

| | |
|---|-------------------------------------------------------------------------|
| 4 | Acquisition de terrain à Caffino -réserve foncière -parcelle B70 |
|---|-------------------------------------------------------------------------|

M. COCHIN propose, à l'occasion d'une vente de terrain passée par la SAFER (Société d'aménagement foncier et d'établissement rural) d'acquérir la parcelle, compte-tenu de son intérêt pour la commune, aux abords de Caffino et de la rivière.

Ce terrain est classé en zone NS au plan local d'urbanisme.

Il rappelle la volonté de la municipalité, exprimée tout au long du travail sur la révision du PLU, de constituer des réserves sur ces secteurs privilégiés, en particulier le long de la Maine.

Le propriétaire a donné son accord au prix de 1€/m² pour 2 380 m².

Après en avoir délibéré, à l'unanimité (22 votants), le Conseil Municipal :

➤ **APPROUVE** l'acquisition de la parcelle B n°70 au prix de 2 380€.

➤ **AUTORISE** M. le Maire à signer les actes et à prendre toutes mesures nécessaires.

A Château-Thébaud, le jeudi 19 octobre 2023,



Le Maire,


Alain Blaise

Mairie de CHATEAU-THEBAUD

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

CONSEIL MUNICIPAL
REUNION DU 12 OCTOBRE 2023

Le douze octobre deux mille vingt-trois à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, conformément aux articles L 2121.10 et L 2121.11 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Alain BLAISE, Maire,

Nombre de conseillers municipaux en exercice : **22**

Date d'envoi et de publication de la convocation du Conseil Municipal : **6 octobre 2023**

Date de publication : **20 octobre 2023**

Étaient présents :

| | | |
|-----------------------------|--------------------------|-----------------------|
| M. BLAISE Alain | M. PRUD'HOMME Christophe | Mme DEGOSSE Lysiane |
| Mme LECORNET Valérie | Mme LEHUCHER Laurence | Mme DELPORTE Karine |
| M. BOUSSONNIERE Jean-Michel | Mme BRILLOUET Corinne | Mme LEMAITRE Séverine |
| M. TOUZEAU Nicolas | M. MATHE Christophe | Mme MAISON Sophie |
| M. COCHIN Thierry | M. ROBIN Denis | Mme MOREAU Francine |
| M. GOURAUD Patrick | Mme ELINEAU Nathalie | M. MORISSEAU Thomas |

Absents :

Mme AUGER Edwige qui a remis un pouvoir à M. TOUZEAU Nicolas

M. LANDREAU Guillaume qui a remis un pouvoir M. BOUSSONNIERE Jean-Michel

Mme HERMON Viviane qui a remis un pouvoir à Mme LECORNET Valérie

Mme DELPORTE Karine

Mme DEGOSSE Lysiane arrivée à compter du point n°3

Secrétaire : M. MATHE Christophe

| | |
|----------|-------------------------------------------------------------------|
| 5 | Régularisation foncière le Chessis – parcelles BE n°5 et 7 |
|----------|-------------------------------------------------------------------|

M. COCHIN explique propose la régularisation de deux parcelles qui constituent de fait le domaine public sachant que sur l'une d'elle est construit une aubette de car dans le hameau du Chessis. Le propriétaire a donné son accord pour 1€ symbolique.

Ce terrain est un bois et est classé en zone Np au plan local d'urbanisme.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité (22 votants), le Conseil Municipal :

➤ **APPROUVE** l'acquisition des parcelles BE n°5 et 7 au prix de 1€.

➤ **AUTORISE** M. le Maire à signer les actes et à prendre toutes mesures nécessaires.

A Château-Thébaud, le vendredi 20 octobre 2023,



Le Maire,

Alain Blaise

AR-Préfecture de Nantes

Acte certifié exécutoire

044-214400376-20231020-1-DE

Réception par le Préfet : 20-10-2023

Publication le : 20-10-2023

Mairie de CHATEAU-THEBAUD

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

CONSEIL MUNICIPAL REUNION DU 12 OCTOBRE 2023

Le douze octobre deux mille vingt-trois à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, conformément aux articles L 2121.10 et L 2121.11 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Alain BLAISE, Maire,

Nombre de conseillers municipaux en exercice : **22**

Date d'envoi et de publication de la convocation du Conseil Municipal : **6 octobre 2023**

Date de publication : **20 octobre 2023**

Étaient présents :

| | | |
|-----------------------------|--------------------------|-----------------------|
| M. BLAISE Alain | M. PRUD'HOMME Christophe | Mme DEGOSSE Lysiane |
| Mme LECORNET Valérie | Mme LEHUCHER Laurence | Mme DELPORTE Karine |
| M. BOUSSONNIERE Jean-Michel | Mme BRILLOUET Corinne | Mme LEMAITRE Séverine |
| M. TOUZEAU Nicolas | M. MATHE Christophe | Mme MAISON Sophie |
| M. COCHIN Thierry | M. ROBIN Denis | Mme MOREAU Francine |
| M. GOURAUD Patrick | Mme ELINEAU Nathalie | M. MORISSEAU Thomas |

Absents :

Mme AUGER Edwige qui a remis un pouvoir à M. TOUZEAU Nicolas

M. LANDREAU Guillaume qui a remis un pouvoir M. BOUSSONNIERE Jean-Michel

Mme HERMON Viviane qui a remis un pouvoir à Mme LECORNET Valérie

Mme DELPORTE Karine

Mme DEGOSSE Lysiane arrivée à compter du point n°3

Secrétaire : M. MATHE Christophe

6

Ressources humaines : création d'un contrat PEC (parcours emploi compétences) au service Familles

M. TOUZEAU propose de recourir à un contrat PEC afin de renforcer les effectifs d'encadrement des différents services à la jeunesse. En effet il y a lieu d'organiser le remplacement de plusieurs agents absents, par ailleurs les effectifs, en particulier sur l'accueil périscolaire, sont de nouveau en progression depuis la rentrée.

La mission locale du Vignoble nous accompagne sur cette mission, qui comprend un volet formation.

La durée du contrat est envisagée sur 9 mois, à compter du 1^{er} novembre 2023 pour 30 heures hebdomadaires sachant que l'aide de l'Etat, de 40%, porte sur 26 heures.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité (21 votants) le Conseil Municipal :

➤ **APPROUVE** la création d'un poste de contractuel en PEC à raison de 30 heures hebdomadaires annualisées.

➤ **AUTORISE** M. le Maire à signer le présent contrat.

➤ **APPROUVE** le tableau des effectifs à effet du 1^{er} novembre 2023 suivant :

| Filière | Grade | Ec hell | nbre/grade et quotité horaire | Service | durée de service (en h) | Effectifs pourvus |
|----------------|----------------------------------------------|------------|-------------------------------------|---------------|-------------------------------|-------------------|
| Administrative | Attaché principal | A2 | 1 | Administratif | 35 | 1 |
| Administrative | Rédacteur principal de 1ère classe | B3 | 1 | Administratif | 35 | 1 |
| Administrative | Rédacteur principal de 2ème classe | B2 | 1 | Administratif | 35 | 1 |
| Administrative | Adjoint administratif principal 1ère classe | C3 | 1 | Administratif | 35 | 1 |
| Administrative | Adjoint administratif territorial | C1 | 1 | Administratif | 8 | 1 |
| Administrative | Attaché territorial | A1 | 1 | Animation | 35 | 1 |
| Animation | Adjoint d'animation principal de 1ère classe | C3 | 1 | Animation | 35 | 1 |
| Animation | Adjoint d'animation principal de 2ème classe | C2 | 1 | Animation | 35 | 1 |
| Animation | Adjoint d'animation territorial | C1 | 4 | Animation | 35 | 4 |
| Animation | Adjoint d'animation territorial | C1 | 1 | Animation | 28 | |
| Technique | Technicien territorial | B1 | 1 | Technique | 35 | 1 |
| Technique | Adjoint technique principal de 1ère classe | C3 | 1 | Technique | 35 | 1 |
| Technique | Adjoint technique principal de 2ème classe | C2 | 1 | Technique | 35 | 1 |
| Technique | Adjoint technique territorial | C1 | 2 | Technique | 35 | 2 |
| Technique | Adjoint technique principal de 1ère classe | C3 | 1 | Scolaire | 35 | 1 |
| Technique | Adjoint technique principal de 2ème classe | C2 | 1 | Scolaire | 27 | 1 |
| Technique | Adjoint technique principal de 2ème classe | C2 | 3 | Scolaire | 30 | 2 |
| Technique | Adjoint technique territorial | C1 | 2 | Scolaire | 25 | 2 |
| Technique | Adjoint technique territorial | C1 | 1 | Scolaire | 24 | 1 |
| Technique | Adjoint technique territorial | C1 | 1 | Scolaire | 16 | 1 |
| Sociale | ATSEM principal de 1ère classe | C3 | 1 | Scolaire | 29,7 | 1 |
| Sociale | ATSEM principal de 2ème classe | C2 | 2 | Scolaire | 29,7 | 2 |
| Patrimoine | Adjoint du patrimoine | C1 | 1 | Bibliothèque | 17,5 | 1 |
| Total | | | 31 | | | |

Postes non permanents:

| Filière | | qté | service | durées | motif |
|--------------|---------------------------------|-----|-----------|--------|---------------------|
| Animation | Adjoint d'animation contractuel | 1 | Animation | 35 | accroissement temp. |
| Animation | Adjoint d'animation contractuel | 1 | Animation | 32 | accroissement temp. |
| Animation | Adjoint d'animation contractuel | 1 | Animation | 32 | accroissement temp. |
| Animation | Adjoint d'animation contractuel | 1 | Animation | 28 | vacance d'emploi |
| Animation | Contrat PEC | 1 | Animation | 30 | accroissement temp. |
| Total | | 5 | | | |

A Château-Thébaud, le jeudi 19 octobre 2023,



Le Maire,

Alain Blaise

AR-Préfecture de Nantes

Acte certifié exécutoire

044-214400376-20231019-6-DE

Réception par le Préfet : 19-10-2023

Publication le : 19-10-2023